

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_164 : MARCHES / CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CRÉATION OU LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT, D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU RECOULET ET DU LOTISSEMENT DE L'ALLÉE DE LA GARENNE SUR LA COMMUNE DE REILHAC **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

La Commune de Reilhac et Aurillac Agglomération envisagent, chacun dans son champ de compétence, la création ou la réfection des réseaux d'assainissement des eaux usées, du réseau d'adduction d'eau potable et l'aménagement du lotissement de l'allée de la Garenne et de la rue de Recoulet à Reilhac.

La nature des travaux, leur contiguïté les rendent interdépendants. Il apparaît dès lors préférable de pouvoir les confier à un même prestataire afin d'en optimiser les coûts, les délais et de n'avoir qu'un seul interlocuteur s'il est nécessaire de rechercher une responsabilité en matière de garantie en cas de dysfonctionnement.

Aussi, la Commune de Reilhac et Aurillac Agglomération ont décidé de constituer un groupement de commandes relatif aux travaux de création ou de réfection des réseaux d'assainissement des eaux usées, du réseau d'adduction d'eau potable et à l'aménagement du lotissement de l'allée de la Garenne et de la rue de Recoulet à Reilhac.

Au sein du groupement, la Commune de Reilhac est désignée coordonnateur. A ce titre, elle est chargée, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique, de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs contractants, de signer et notifier les marchés.

Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du ou des marchés, de ses éventuels avenants et de la gestion des éventuels contentieux liés à cette phase.

Pour cette opération, il est prévu par la convention de groupement de commandes de constituer une commission MAPA spécifique. Elle sera présidée par le représentant du coordinateur et sera composée de 5 membres (3 titulaires et 2 suppléants).

Parmi ces membres, trois seront désignés par la Commune de Reilhac : le président de la commission, un membre titulaire et un membre suppléant, deux le seront par Aurillac Agglomération : un membre titulaire et un membre suppléant.

A cette fin, il vous est proposé de désigner pour Aurillac Agglomération deux membres parmi ceux siégeant au sein de la Commission Spécialisée des Marchés, à savoir :

- Monsieur Gérard PRADAL en tant que membre titulaire,
- Monsieur Christian POULHES en tant que membre suppléant.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive qu'il est proposé au Conseil d'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Reilhac pour la réalisation des travaux de création ou de réfection des réseaux d'assainissement des eaux usées, du réseau d'adduction d'eau potable et l'aménagement du lotissement de l'allée de la Garenne et de la rue de Recoulet à Reilhac ;

- de désigner comme membre de la Commission MAPA spécifique à cette opération Monsieur Gérard PRADAL en tant que membre titulaire et Monsieur Christian POULHES en tant que membre suppléant afin de siéger à ladite Commission ;

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.